

## SÉANCE DU 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

### ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Daniel BARRE – Marie-Laure PONDARD - Philippe RENAUD - Dominique HEMERY – Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe ELLEOUEY - Joël CRUBLET - Maryse ROYER - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE – Marine GOYON - Christine CHÉRAUD – Marie-Armelle JOLLY - Françoise GUYOT - Hervé BÉRARD - Benoît DAVID - Isabelle HURTEL et Antoine LAGNEAU.

### ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-François HÉLIN donne procuration à M. Philippe ELLEOUEY  
M. Jean-Marc CARREAU donne procuration M. Benoît DAVID  
Messieurs Gilbert GUÉRIF et Jacques FRANÇOIS

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 23
- Nombre de conseillers en exercice	: 23
- Nombre de conseillers présents	: 19
- Date de la Convocation	: 23/04/2024

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE:

Pas d'observation.

### Ajout de 2 sujets, avec l'accord unanime du Conseil Municipal

- RÉNOVATION ET EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES : Déclaration d'un sous-traitant – lot 10 Carrelage faïence
- VIABILISATION LOTISSEMENT LES GENÊTS – Terrain dit des Frêles : Déclaration d'un sous-traitant – lot unique

### ORDRE DU JOUR :

- 2024. 61 /** DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles MN 369-370-371-728-729-730-731-732-733
- 2024. 62 /** VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- 2024. 63 /** VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : attribution du marché de travaux – Entreprise EUROVIA
- 2024. 64 /** VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : mission CSPS – Coordination sécurité et protection de la santé
- 2024. 65 /** VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : Diagnostic amiante et HAP
- 2024. 66 /** VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : Demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine – pacte des mobilités locales

- 2024. 67 /** RÉNOVATION ET EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES : Déclaration d'un sous-traitant – lot 10 Carrelage faïence
- 2024. 68 /** VIABILISATION LOTISSEMENT LES GENÊTS – Terrain dit des Frêles : Déclaration d'un sous-traitant – lot unique

⇒ **Informations et questions diverses**

## ➤ **F O N C I E R**

**2024. 61 /** **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles MN 369-370-371-728-729-730-731-732-733**

Monsieur Didier LE STUNFF, Adjoint en charge de l'urbanisme, indique à l'Assemblée que Maître Gwenolé CAROFF, notaire à REDON (35), a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne les parcelles suivantes :

Référence cadastrale		superficie	adresse
Section	numéro		
MN	369	40 m <sup>2</sup>	Rue de la Poste
	370	33 m <sup>2</sup>	
	371	33 m <sup>2</sup>	
	728	13 m <sup>2</sup>	
	729	47 m <sup>2</sup>	
	730	17 m <sup>2</sup>	Le Bourg – Rue de la Poste
	731	63 m <sup>2</sup>	
	732	78 m <sup>2</sup>	
	733	159 m <sup>2</sup>	
<b>TOTAL .....</b>		<b>483 m<sup>2</sup></b>	

Bâti sur terrain propre (sans usage particulier).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

**19h50 : Arrivée de Monsieur Gilbert GUÉRIF**

## ➤ **PROJETS / TRAVAUX**

**2024. 62 /** **VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint à la voirie, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 27 avril 2023, le Conseil Municipal décidait de confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie Rue du Plessis à la société 2LM, pour un montant hors taxe de 15 900 €. Ce montant correspondait à un taux de 6.36 % appliqué sur un montant de travaux évalués à 250 000 € HT.

A la phase « PRO » - PROJET, le coût estimatif des travaux était porté à 370 000 € (arrondi). De fait, la société 2LM propose un avenant pour fixer la rémunération définitive du Maître d'œuvre en tenant compte de cet estimatif.

En conservant le taux de 6.36 %, la rémunération serait portée à 23 532 € HT mais ramenée à 22 600 € HT suite à un rabais commercial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- D'adopter l'avenant présenté par la société 2LM fixant sa rémunération définitive de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie Rue du Plessis à 22 600 € HT ;
- De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit avenant et de toutes pièces se rapportant à la présente affaire.

#### **2024. 63 / VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : attribution du marché de travaux – Entreprise EUROVIA**

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint à la voirie, informe l'Assemblée que dans le cadre d'une procédure adaptée, une consultation d'entreprises a été lancée le 04 mars 2024 pour les travaux de voirie Rue du Plessis.

Le projet concerne des aménagements sécuritaires et mobilités douces, regroupés en un lot unique : Terrassement, voirie, eaux pluviales.

3 offres électroniques ont été déposées sur la plateforme de dématérialisation MEGALIS.

La vérification et l'analyse des offres - notamment l'aspect technique – ont été confiées à Monsieur Gilles CLAVIER, de la société 2LM, maître d'œuvre de l'opération.

La commission d'analyse des offres s'est réunie le 16 avril 2024 pour procéder à la notation et au classement des offres.

Considérant le rapport d'analyse et les explications du maître d'œuvre, l'avis de la commission est de retenir l'offre la mieux-disante présentée par l'entreprise EUROVIA de RENNES, pour un montant de marché de base à 319 847.50 € HT + variante à 2 096.25 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- De suivre l'avis de la commission d'analyse des offres et d'attribuer le marché de travaux de voirie Rue du Plessis, à l'entreprise EUROVIA de RENNES, pour un montant de marché de base à 319 847.50 € HT + variante à 2 096.25 € HT ;
- De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit marché de travaux et de tous documents se rapportant à la présente affaire.

#### **2024. 64 / VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : mission CSPS – Coordination sécurité et protection de la santé**

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint à la voirie, informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux de voirie de la Rue du Plessis, il y a lieu de faire appel à un bureau d'études pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé CSPS.

Plusieurs sociétés ont été consultées, avec une note de présentation et sur les bases suivantes :

- Lot unique
- Durée des travaux estimée à 3.5 mois.

3 propositions ont été reçues et sont présentées à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 « POUR » et 2 abstentions : Messieurs Benoît DAVID et Jean-Marc CARREAU), le Conseil Municipal décide, pour les travaux de voirie de la Rue du Plessis:

- De confier la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) au bureau VERITAS, pour un montant de 1 305.00 € H.T.

- De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature du contrat correspondant et de tous documents se rapportant à la présente affaire.

**2024. 65 / VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : Diagnostic amiante et HAP**

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint à la voirie, informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux de voirie de la Rue du Plessis, il y a lieu de réaliser un diagnostic amiante et HAP sur les enrobés existants, pour évaluer les risques d'exposition aux fibres d'amiante et aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Plusieurs sociétés ont été consultées, avec une note de présentation et sur les bases suivantes :

- Lot unique
- Longueur voirie : environ 450 m
- Durée des travaux estimée à 3.5 mois.
- Nombre de carottage à envisager : 5

2 propositions ont été reçues et sont présentées à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 « POUR » et 2 abstentions : Messieurs Benoît DAVID et Jean-Marc CARREAU), le Conseil Municipal décide, pour les travaux de voirie de la Rue du Plessis:

- De confier le diagnostic amiante et HAP à la société SOCOTEC, pour un montant estimé à 1 370 € H.T ; La facture sera faite au réel, en fonction du nombre réel de prélèvements ;
- De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature du contrat correspondant et de tous documents se rapportant à la présente affaire.

**2024. 66 / VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES Rue du Plessis : Demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine – pacte des mobilités locales**

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint à la voirie, informe l'Assemblée que le projet des travaux de voirie Rue du Plessis intègre des aménagements de mobilité douce avec une voie cyclable et un cheminement piéton. A ce titre, le projet peut, en partie, être subventionné par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, au titre du pacte des mobilités locales.

Le coût de l'opération s'élève globalement à 348 468.95 € HT, répartis comme suit :

COÛT ESTIMATIF	MONTANT TOTAL HT
Relevé topographique	1 250 €
Diagnostic amiante et HAP	1 370 €
Maîtrise d'œuvre	22 600 €
Mission CSPS	1 305 €
<b>HONORAIRES</b>	<b>26 525 €</b>
Travaux voirie - aménagements sécuritaires / mobilités douces	321 943,75 €
<b>TRAVAUX</b>	<b>321 943,75 €</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>348 468.75 €</b>

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel</b>	<b>Montant HT</b>	
ETAT - DETR 2023	65 506,50 €	
ETAT - Répartition amendes de police	17 275,00 €	
REDON AGGLOMERATION - Fonds de concours	12 293,65 €	
DEPARTEMENT - pacte des mobilités locales	30 000,00 €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES</b>	<b>125 075.15 €</b>	<b>35,89%</b>
FINANCEMENT COMMUNAL	223 393,60 €	64,11%
<b>TOTAL .....</b>	<b>348 468.75 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet, solliciter l'accompagnement financier du Département, adopter le plan de financement et s'engager à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

**2024. 67 / RÉNOVATION ET EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES : Déclaration d'un sous-traitant – lot 10 Carrelage faïence**

Monsieur Patrick FONTAINE, conseiller municipal délégué au suivi des travaux, explique à l'Assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension des services techniques, la société LEBEL de MALESTROIT (56) s'est vue confier ceux du lot 10 « carrelage – faïence ».

La société LEBEL présente un acte de sous-traitance, à savoir :

<b>Sous-traitant</b>	<b>Nature des prestations sous-traitées</b>	<b>Montant H.T. du contrat de sous-traitance</b>
SAS MVA CORINA de QUIMPER (29)	Pose de carrelage et faïence	4 172.50 €

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 « POUR » et 2 abstentions : Messieurs Benoît DAVID et Jean-Marc CARREAU), le Conseil Municipal décide :

- D'adopter l'acte de sous-traitance ci-dessus présenté, au nom de la société LEBEL ;
- De déléguer Monsieur le Maire - ou, en cas d'empêchement, un adjoint - pour intervenir à la signature dudit acte de sous-traitance et toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

---

**20H18 : pour la délibération du sujet qui suit, Madame Marine GOYON, indirectement concernée par le sujet qui suit, quitte la séance.  
Elle ne participera pas au vote.**

---

**2024. 68 / VIABILISATION LOTISSEMENT LES GENÊTS – Terrain dit des Frêles : Déclaration d'un sous-traitant – lot unique**

*Madame Marine GOYON, indirectement concernée par le sujet qui suit, quitte la salle.  
Elle ne participera pas à la décision.*

Monsieur Patrick FONTAINE, conseiller municipal délégué au suivi des travaux, explique à l'Assemblée que la société LEMEE LTP de SAINT DOLAY (56) s'est vue confier les travaux de viabilisation du lotissement des Genêts (terrain dit des Frêles – Rue de la Souriais).

La société LEMEE LTP présente un acte de sous-traitance, à savoir :

<b>Sous-traitant</b>	<b>Nature des prestations sous-traitées</b>	<b>Montant H.T. du contrat de sous-traitance</b>
SADER Agence de SERENT (56)	Réseau d'alimentation en eau potable	8 447.00 €

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 « POUR » et 2 abstentions : Messieurs Benoît DAVID et Jean-Marc CARREAU), le Conseil Municipal décide :

- D'adopter l'acte de sous-traitance ci-dessus présenté, au nom de la société LEMEE LTP ;
- De déléguer Monsieur le Maire - ou, en cas d'empêchement, un adjoint - pour intervenir à la signature dudit acte de sous-traitance et toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

---

**20h20 : Madame Marine GOYON réintègre la séance.**

---